s'étendent ... sur une longueur de six à sept kilomètres et c'est sur un point indéterminé de cette ligne que l'attaque se produira. ....

A cinq heures du matin un peloton de chasseurs à cheval, au manchon blanc, sabre au clair, pénètre dans Orchies et en traverse les rues au galop à la grande surprise des avant postes du 43e à peine installés. Les cavaliers toujours à la même allure sortent de la ville par la route départementale de Douai à Tournai, mais ils sont obligés de se rejeter à gauche de la route dans une prairie où ils resteront longtemps neutralisés car *tous les passages sont gardés, toutes les issues* sont fermées par le 43e qui est appuyé à sa gauche vers Aix par les chasseurs à pied.

A six heures le calme est complet sur toute la ligne, on n'entend même plus les coups de feu isolés qui accueillent ordinairement les *cavaliers éclaireurs*.

Il est vrai qu'une partie de la cavalerie dont le corps du Sud peut disposer, a été comme nous l'avons dit victime de son imprudence et se trouve immobilisée.

On attend ainsi pendant une heure environ sans que le moindre mouvement se dessine.

Au cours de cette longue attente, les chasseurs à cheval neutralisés se décident à forcer les lignes ; ils mettent sabre au clair et chargent impétueusement contre les détachements d'infanterie qui les reçoivent par des feux de salves nourris. Enfin, chose assez invraisemblable, ils finissent par se frayer un passage.

Tout à coup, à sept heures du matin, la compagnie du 2e bataillon du 43e, placée à l'intersection des routes de Marchiennes et de Saint-Amand, au sud d'Orchies, voit poindre quelques manchons blancs. Elle les accueille à coups de fusils, mais leur nombre s'accroît rapidement. C'est le 127e presque tout entier qui se présente en ligne après avoir fourni à marche forcée l'étape de Marchiennes à Orchies.

L'attaque est vigoureuse; la défense ne l'est pas moins, mais cependant les forces ennemies sont trop nombreuses et le 43e se voit obligé de battre en retraite en se repliant sur Orchies.

Chassé jusque dans les rues de la ville, le 2e bataillon se voit en partie coupé et une *section est faite prisonnière*

Il vient s'établir au passage à niveau du chemin de fer et y résiste pendant quelques minutes. Le bruit de la fusillade résonne avec fracas dans les rues : c'est un spectacle très émouvant auquel assistent à distance un grand nombre de curieux.

La compagnie du capitaine Sanico qui occupait la gare, en est délogée et vient porter secours à celle du capitaine Devaux dont les munitions sont presque épuisées.

La retraite du 43e continue par échelons sur la route départementale de Douai : à la hauteur de la sucrerie Laurent-Mouchon, la résistance est très vive, mais ne peut se prolonger. Les adversaires se canardent à une cinquantaine de mètres au plus.

Enfin le 43e abandonne complètement le terrain au pas de gymnastique.

L'ennemi complètement maître d'Orchies, interrompt sa marche en avant.

Pendant ce temps toutes les forces du corps du Nord se concentrent autour de Nomain. Il est 8 h. 35 minutes. L'artillerie vient prendre place à l'est du village, à la ferme Blocu.

Les positions défensives sont prises avec une extrême rapidité et quelques-unes d'entre elles, entr'autres celle de la ferme d'Herbaumetz, paraissent inexpugnables, suivant l'avis des arbitres.

L'ennemi n'a pas poursuivi sa marche : son service d'exploration interrompue pendant plusieurs heures ne lui a pas fourni de renseignements assez précis pour qu'il se hasarde à attaquer immédiatement Nomain.

Il est environ neuf heures quinze quand on aperçoit les manchons blancs qui se dirigent sur deux colonnes vers Nomain : l'une à l'Est suivant la route départementale de Douai ; l'autre à l'Ouest par le Bas-Hameau et le Paradis en cotoyant le bois Magré. Le 43e et les chasseurs ainsi que l'artillerie font feu sur les assaillants.

La marche des deux colonnes est lente, sans vigueur, et du côté des défenseurs de Nomain, il y a une espèce de désillusion à ne point se voir aux prises avec le 127e.

Le général de division Maurand, ayant fait la navette entre les deux corps vient s'installer en avant de Nomain.

Surpris de ne point voir l'adversaire marcher de l'avant, il demande à connaître la cause de cette suspension d'armes et apprend qu'indépendamment des colonnes qui marchent directement sur Nomain, une partie du 127e opère un mouvement tournant à l'est par le Quesne.

Il est à ce moment dix heures : les hommes malgré leur énergie commencent à s'affaisser sous le poids du sac. Que de deviendront les pauvres soldats du 127e qui commencent la marche tournante dont la durée ne sera pas de moins d'une heure et qui depuis quatre heures du matin fondent sous le soleil.

Le général Maurand tout en louant la tactique du colonel Dumont, ne croit point devoir laisser en poursuivre l'exécution dans l'intérêt des hommes et fait sonner le cessez le feu.

La critique pour tous les officiers a été faite immédiatement : il est malheureusement interdit aux profanes d'y assister et nous ne connaissons point les observations techniques formulées par le directeur de la manœuvre.

Ce que nous savons seulement c'est que le général Maurand a adressé ses plus chaleureuses félicitations à tous les soldats qui sous une chaleur torride ont fait preuve d'un entrain, d'une résistance, d'une discipline admirables.

A dix heures et demie les troupes rentraient dans leurs cantonnements pour y goûter un repos qu'elles avaient bien gagné.

Les opérations de la journée de mardi avaient attiré un nombre considérable de curieux ; dans tous les villages le chômage était général et les soldats ont reçu le plus cordial *et le plus patriotique accueil*.

Aujourd'hui les *différents corps composant* la brigade regagneront leurs garnisons : ceux de Lille arriveront probablement vers deux heures par la porte de Douai.

Paul ASSOIGNION.

Dernière Heure

Campagne en faveur des sœurs dans les hôpitaux

Paris, 28 juin. — Ce soir a eu lieu rue Victor Cousin une réunion publique, organisée par M. Georges Berry, conseiller municipal, en faveur de la réintégration des sœurs dans les hôpitaux.

La séance a été très orageuse et c'est au milieu d'un charivari indescriptible que le bureau a été composé. Enfin M. Berry a pu prendre la parole pour défendre les sœurs et enrayer de démontrer leur supériorité sur les infirmières laïques.

La réunion vote, toujours au milieu du tumulte, un ordre du jour protestant contre la laïcisation des hôpitaux et finit par des cris de : A bas les Juifs ! pendant que les étudiants présents entonnent le : Conspuez les Juifs !

La sortie a été très orageuse ; des agents ont dû intervenir pour faire évacuer la foule. On a remarqué dans l'assistance, beaucoup de prêtres.

M. de Morès en liberté

Paris, 28 juin. — M. de Morès a été mis en liberté à 7 heures, sans caution et sans conditions, sauf celle de se tenir à la disposition de la justice.

Il est allé dîner avec sa famille et de là s'est rendu, *vers neuf heures et demie*, aux bureaux de la *Libre Parole*, où des amis qui l'attendaient lui firent une chaleureuse ovation.

Chronique Régionale

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

devant le Conseil de Préfecture

Audience du 28 juin

La séance est ouverte à deux heures 25 sous la présidence de M. Ricard, assesseurs : MM. Salmon et Mariage, conseillers généraux ; commissaire du gouvernement, M. Grand.

Le délibéré des affaires précédentes continue. On passe au rôle de ce jour.

Jeumont. — M. Ricard, rapporteur. — Les sieurs Ribet et Lubin protestent contre les opérations électorales de la commune pour faits de pression exercée sur les douaniers et ouvriers du chemin de fer. Ici comme à Cattenières on a bu énormément.

M. Barbe parle au nom des protestataires. Il démontre que la pression n'a été exercée que pour éliminer les candidats ouvriers de la liste de l'ancien maire, M. Lubin, vieux républicain, maire pendant quinze ans.

Me Basquin, défend les élus. Il fait la comparaison entre l'ancien maire et le nouveau. Lors de la période boulangiste M. Lubin était le chef de ce parti à Jeumont, tandis que M. Maréchal *en était l'adversaire courageux*.

Me Barbe proteste contre cette accusation. En somme ce sont des républicains qui luttent entre eux.

Le commissaire du *gouvernement* s'en rapporte à la sagesse du conseil.

Affaire en délibéré. — Arrêté jeudi.

A 3 heures 1/4, la séance est suspendue.

⁂

La séance est reprise à 3 heures 40.

Villers-sire-Nicole. — M. Salmon, rapporteur. — Les sieurs Hanquart, Baudry et consorts protestent contre la pression exercée par un Belge, M. Urbain, brasseur, dans l'élection du maire de cette commune, où il voulait imposer le candidat de son choix.

Me Werquin soutient les protestataires et fait remarquer qu'on ne combat que l'élection du maire, qui a été élu par 7 voix contre 5. Il développe les faits de pression exercés par le brasseur belge et donne lecture de certificats, dont il reconnaît lui-même l'obscurité.

Me Baggio défend le maire. Il fait voir au conseil tout le vague de la protestation : on ne sait ce qu'elle veut dire, car le candidat que le belge voulait imposer est inconnu ; ce n'est pas lui qui a été nommé. Quant aux certificats soumis, il relève finement l'aveu de son confrère, qu'ils sont incompréhensibles.

Me Werquin demande alors que le conseil veuille bien entendre les explications de deux protestataires qui sont présents à l'audience ; mais M. le président dit être suffisamment renseigné et donne la parole au commissaire du gouvernement qui déclare s'en rapporter à la sagesse du conseil.

En délibéré — arrêté samedi.

Avesnes-lès-Aubert. — M. Salmon, rapporteur.

Les sieurs Ghienne-Barbet et Moraux protestent contre les opérations du second tour pour faits de pression. Une autre protestation concerne le sieur Canonne, qui ne paierait pas, paraît-il, de cote personnelle.

Le sieur Canonne répond qu'il est prêt à payer sa contribution et que c'est par erreur qu'elle ne lui a pas été réclamée.

Les élus et le maire rejettent les faits de pression.

Me Basquin représente les protestataires. Il précise les faits de pression, notamment le nombre considérable de porteurs et un véritable *ruissellement de bière*. (Et dire que les malheureux représentants de la presse qui écoutent cela n'en ont pas une goutte !) Comme à Flines-lez-Raches, il y a eu conduite en bande de 72 électeurs, dirigés par les principaux employés de M. Derieu, le candidat élu.

Me Boulangé défend les élus. Il combat tous les points incriminés et met la protestation sur le compte de la mauvaise humeur de M. Ghienne de n'avoir pas été élu.

Le commissaire du gouvernement conclut à ce qu'il plaise au conseil d'annuler les élections.

En délibéré. Arrêté samedi.

Pradelles. — M. Ricard, rapporteur. — La protestation n'ayant été envoyée que le 8 juin conformément à la loi, le conseil la rejette *pour cause de déchéance*.

Beaurain. — M. Ricard, rapporteur. — Les sieurs Banteignie, Leforest et Candrelier protestent contre la formation de la majorité absolue par suite d'un bulletin annulé.

Le commissaire du gouvernement conclut au rejet de la protestation.

En délibéré-arrêté samedi.

La séance est levée à 5 heures 10.

Chronique locale

ROUBAIX

Caisse d'épargne de Roubaix. — Comptes abandonnés depuis l'année 1862. — Exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, ainsi conçu : — Lorsqu'il s'est écoulé un délai de 30 ans, à partir tant du dernier versement ou remboursement que de tout achat de rente et de toute autre opération effectué à la demande des déposants, les sommes que détiennent les caisses d'épargne aux comptes de ceux-ci sont placées en rentes sur l'État ; et les titres de ces rentes, sont remis à la caisse des dépôts et consignations pour le compte des déposants.

Les reliquats des placements en rentes ci-dessus énoncés, et les sommes qui, à raison de leur insuffisance, n'auraient pu être converties en rentes sur l'État, demeureront à la même époque, acquis définitivement aux caisses d'épargne.

En conséquence, les intéressés sont invités à faire, avant le 31 décembre prochain, auprès de la Caisse d'Epargne, toutes les diligences nécessaires pour prévenir l'application des dispositions de la loi du 7 mai 1853 rappelées ci-dessous.

Nota. — Le premier chiffre est le numéro du registre matricule. A la suite sont indiqués les nom et prénoms du déposant, sa profession, la date de sa première opération, son âge à cette époque, son domicile, la nature et la date de la dernière opération, le montant du capital.

2016. Rosalie, Blanquart, domestique, 15 janvier 1860, 33 ans, Roubaix, rue du Château, versement, 60 fr. 37.

6063. Achille Simon, Chapelier 30 mars 1859, 28 ans, Roubaix, rue du Galon d'Eau, *remboursement*, 12 fr. 22.

7721. Louis Joseph Delporte, domestique, 18 mars 1860, 29 ans, Croix, au Crochet remboursement, 5 fr. 08.

8164, Montgay, Fidéline, domestique, 28 septembre 1860, 26 ans, Roubaix, rue du Pays, remboursement 21 fr. 74.

[illegible], Derick, Jacques, fileur, 23 décembre 1860, 37 ans, Roubaix, au Fontenoy, remboursement, 77 fr. 73.

9597, Mathon, Emile, mineur, 25 août 1862, 13 ans, Roubaix, Jean-Ghislain, versement, 13 fr. 53.

9586. Dapsens, Félicité, mineure, 25 août 1862, 16 ans, Roubaix, rue de Mouveaux, versement, 13 fr. 53.

Certifié conforme aux écritures,

Le Vice-Président,

E. LECOMTE-SCREPEL.

A Roubaix, le 30 juin 1892.

Le Caissier,

FRÉMONT.

Assaut international d'escrime. — Plusieurs lecteurs nous ayant demandé pour quelle raison M. Loridan, le professeur d'escrime si connu à Roubaix, généralement chargé de l'organisation des fêtes municipales d'escrime ne figurait pas parmi les tireurs de la fête de dimanche prochain, voici la lettre que nous a adressée M. Loridan pour répondre à notre question.

Monsieur le Directeur de l'*Avenir*,

Je n'assisterai pas comme tireur à la fête d'escrime de dimanche prochain parce que je n'ai pas été invité à y participer.

M. Dubus oubliant que c'est moi qui lui ai appris à tenir un fleuret a cru trouver là un moyen intelligent de m'en témoigner sa reconnaissance.

LORIDAN,

Professeur d'escrime, rue de Lille, 164.

M. Loridan n'a jamais refusé son concours à une fête de bienfaisance, il nous assure qu'il ne l'aurait pas refusé davantage en cette circonstance.

Une grave affaire. — M. Daudé, commissaire du 1er arrondissement, a mis en état d'arrestation, mardi matin, le nommé J. Honoré, âgé de 30 ans, cordonnier, demeurant rue Jacquart, 13, inculpé de viol sur la personne de sa sœur, âgée de 13 ans.

Cet individu, qui d'ailleurs est marié, s'est livré sur la jeune fille aux actes les plus odieux.

Interrogé par M. Daudé, l'ignoble individu nia d'abord, mais pressé de questions, entra dans la voie des aveux. Il sera transféré à Lille mercredi matin.

Un enfant tombé dans le canal. — Mardi vers trois heures de l'après-midi, plusieurs gamins jouaient le long de la berge du canal, près du quai de Brest, lorsque l'un d'eux, Etienne Hanneton, âgé de 3 ans, fit un faux mouvement et tomba dans l'eau.

M. Edouard Courtier, 30 ans, boucher, demeurant angle des rues du Fort et de l'Ommelet, passant à ce moment se jeta bravement au secours de l'enfant et parvint après bien des efforts à le ramener sain et sauf avec le concours de M. Henri Bettremieux, tisserand demeurant rue du Tilleul, cour Vandamme.

Le jeune imprudent a ensuite été reconduit au domicile de ses parents rue de Jemmapes, cour Brubeke, 7.

Chute accidentelle. — M. Philippe Masure, âgé de 49 ans, demeurant rue de la Potennerie, cour Loridan, était en train de peindre l'intérieur de sa maison dimanche matin, et était à cette occasion, monté sur une chaise, lorsqu'il perdit soudain l'équilibre et tomba.

Dans sa chute M. Masure se fit une entorse à l'épaule qui nécessita son transfert à l'Hôtel-Dieu.

Un accident grave, rue de l'Ouest. — M. Bruno Seys, âgé de 52 ans, domestique chez M. Bulteau, rue du Collège, traversait la rue de l'Ouest, lundi vers six heures et demie du soir, avec un chariot chargé de paille, et pesant environ huit cents kilogrammes, lorsque, par suite d'un choc, la voiture bascula.

M. Bruno Seys sauta sur l'un des brancards pour faire le contre-poids, mais il prit mal *son élan et tomba. L'une des roues du véhi*cule lui passa sur les deux jambes et les lui broya.

Des passants s'empressèrent de relever le blessé et le transportèrent dans une maison voisine où les premiers soins furent prodigués en attendant l'arrivée de M. le docteur Duriez ; celui-ci constata que les deux jambes avaient été fracturées et jugeant son état grave, le fit transporter d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

M. Bruno Seys est domicilié à Menin ; M. Daudé, *commissaire du 1er arrondissement*, s'était également rendu sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Un mauvais fils. — Lundi, vers 8 heures du soir, le nommé Charles Deroubaix, âgé de 23 ans, maréchal-ferrant, rentrait ivre au logis paternel, rue de la Vigne, et sur une observation de l'auteur de ses jours, le rouait de coups et lui déchirait ses vêtements.

L'agent de sûreté Berte, après avoir reçu la déclaration du père, conduisit ce fils brutal *au dépôt de sûreté*.

Malade sur la voie publique. — Lundi soir, vers 9 heures, un sieur J.-B. Tiberghien, âgé de 24 ans, demeurant rue du Coq-Français, traversait la rue Neuve lorsque arrivé à l'angle de la rue de Lille il s'affaissa ; des passants le transportèrent à la pharmacie Constant où il reçut les soins de M. le docteur Godefroy.

Jean-Baptiste Tiberghien, ne reprenant pas connaissance, fut conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Une agression brutale. — Dans la soirée de lundi, M. A. Pollet, demeurant rue Daubenton, était assis à la porte de son domicile, lorsqu'il vit venir le nommé Prouvost Louis, âgé de 29 ans, tisserand, qui sans aucune provocation le terrassa et le roua de coups.

Les agents Marcelli et Delhaye, prévenus trouvèrent l'agresseur qui d'ailleurs était complètement ivre et le conduisirent au dépôt de sûreté ; chemin faisant, Prouvost dit aux agents qu'on le conduisait au dépôt parce qu'on leur avait donné à chacun 2 francs.

Enquête de commodo et incommodo. — Une délibération en date du 15 juin autorise M. Willems à vendre au prix de 60 fr le mètre carré une parcelle de terrain située rue Cuvelle et mesurant 95 m. 32 de surface.

En conséquence pendant 8 jours du 28 juin au 5 juillet prochain, le projet, et les pièces seront déposés au secrétariat de la mairie afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai le 6 juillet de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, *M. Louis Pluquet, maire de Croix*, recevra les réclamations et les observations relatives au projet dont il s'agit.

Un match vélocipédique. — Le match vélocipédique qui devait avoir lieu mardi 21 juin, entre M. X... contre M. Romy Verstraete, champion du Cyclist-Club Roubaisien, pour 150 fr., aura lieu irrévocablement demain jeudi 30 juin, à 5 heures du matin.

Le trajet à parcourir sera de 23 kilomètres soit 20 fois le tour de la piste du parc Barbieux.

Menus faits. — Deux ivrognes, Godefroy Boyer, et J.-B. Deridère, injuriaient lundi soir les passants; ils ont été écroués au dépôt.

— Lundi vers 7 heures du soir une femme poursuivait son amant dans la rue des Longues-Haies et avait ainsi ameuté une foule considérable ; cette femme déclara à l'agent Lamarque qu'elle poursuivait son amant parce qu'il faisait la noce avec deux camarades.

L'agent dispersa le rassemblement et fit ensuite rentrer la femme à son domicile.

— L'agent Catteau étant de service rue de la Gare lundi vers 7 heures du soir apprit que deux individus *se battaient rue de l'Espérance* ; quand les batailleurs virent poindre le képi de l'agent ils prirent la fuite.

— Un cabaretier de la rue de l'Epeule, Désiré L..., provoquait une autre personne lundi à midi, et avait ainsi fait rassembler autour de lui une centaine de personnes ; l'agent de garde dressa un rapport à sa charge.

Acte de probité. — Mlle Widart, servante chez M. Wanteler, 17, rue Daubenton, a déposé au bureau de M. le commissaire central un petit sac d'étoffe contenant quelques pièces de monnaie.

COUPONS

Le **Crédit Lyonnais**, agences de Roubaix et *Tourcoing* **paie dès maintenant et sans aucun frais** tous les Coupons français et étrangers à l'échéance du 1er juillet, et dont les prix sont officiellement connus.

GARDE DE TITRES

Le **Crédit Lyonnais**, agences de Roubaix et Tourcoing reçoit en dépôt les titres de toute nature, l'Orfèvrerie, l'Argenterie, et en général tous les objets précieux.

27jn7jt—4147

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

TOURCOING

La Municipalité de Roubaix à Tourcoing

Une réunion de la Commission intercommunale des Tramways qui a eu lieu hier *après midi à la Mairie de Tourcoing*, nous a valu la visite des principaux membres de la municipalité de Roubaix.

La réunion de commission était présidée *par M. Victor Hassebroucq, maire de Tourcoing*. Y assistaient en outre comme membres de Tourcoing MM. Roux et Glorieux (M. Sasselange en voyage).

La ville de Roubaix était représentée par M. Carette, maire, MM. Henri Milbéo et Trannoy adjoints et Coupez conseiller municipal.

Dans l'intérêt des deux villes nous nous *montrerons extrêmement réservé quant* à ce qui a été délibéré au sein de la Commission.

Nous nous bornerons à dire que l'accord entre Roubaix et Tourcoing existe pour arriver à la même solution de la question des Tramways.

A l'issue de la réunion, les membres de la municipalité de Roubaix se sont rendus au café de l'Hôtel-de-Ville, en compagnie de M. Diéval, adjoint, Tack, Sénéiar et Roux, conseillers municipaux, et l'on a trinqué fraternellement.

Vers 7 heures, le maire de Roubaix, ses adjoints et M. Coupez se sont rendus au café Victor Deconninck où les attendaient les citoyens Capart, Volt-Catteau et autres socialistes.

A 7 heures 40, les membres de la municipalité roubaisienne sont repassés rue de l'Hôtel-de-Ville, et M. Tack les a invités à venir prendre une consommation au Cercle commercial.

Nous devons dire que le nombre de nos concitoyens sont passés devant nos visiteurs sans se douter le moins du monde de leur qualité.

Chute mortelle d'un enfant de 8 ans

Un pénible événement s'est produit lundi soir, vers 8 heures 45, rue d'Anvers. Un petit garçon de huit ans, Jules Nayé, demeurant au n° 118, s'était introduit avec un petit camarade, Georges Houvet, 6 ans, dans une maison en construction attenante à la demeure de ses parents.

Là, les enfants s'amusèrent à rouler une brouette sur deux madriers jetés en guise de passerelle au dessus des excavations.

Le jeune Nayé perdit soudain l'équilibre et tomba dans le sous-sol où un puits avait été établi. Le malheureux enfant fût précipité tête première sur l'orifice en maçonnerie du puits et se tua sur le coup. Le corps roula ensuite au fond du puits.

Le petit camarade de l'infortuné appela au secours, et aussitôt un bon citoyen M. Auguste Desmettre accourut et à l'aide d'un grappin ramena le cadavre de l'enfant, qui avait le front horriblement ouvert.

La maison en construction appartient à M. Bouclier, rue du Tilleul ; mais ce propriétaire n'a dans l'accident aucune responsabilité, la construction étant clôturée et les enfants, pour s'y introduire ayant dû escalader un mur assez élevé. M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement a fait les constatations.

Vol. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit, le garde-champêtre Boulois, passant rue Neuve de Roubaix, rencontra un individu porteur d'un sac et qu'il interpella.

Le sac contenait une roue de brouette et une longue pince de fer.

Aux questions que lui posa l'agent, l'individu ne fit pas mystère d'avouer qu'il avait dérobé les objets dont il était porteur dans une briqueterie, située à Roubaix, rue Ducoulombier.

Il a été mis à la disposition du commissaire du 1er arrondissement.

Le voleur se nomme Henri Coppens, âgé de 41 ans, *disant demeurer rue de la Blanche* Porte, à Tourcoing, mais dont il a été impossible de découvrir le domicile dans ce quartier.

La victime du vol est M. Emile Decoffnay, entrepreneur, à Roubaix, rue St-Amand.

Outrages aux agents. — Les agents Leruste et Allard s'étaient rendus hier matin, rue de la Tossée, au domicile d'un sieur H. Rouserez, 28 ans, contre lequel une plainte en violences et injures avait été déposée par Mme Grosse, ménagère, rue Neuve-de-Roubaix.

En voyant les agents, l'individu sus-désigné se répandit en injures grossières à leur adresse. Il fut appréhendé et conduit au dépôt.

Chemin faisant, il continua d'outrager les représentants de l'autorité.

M. Cotard, commissaire de police, a maintenu l'arrestation.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le nommé Julien Blick, 20 ans, né à Vervicq, *Belgique, plusieurs fois condamné en France* pour vol et expulsé pour ce motif du territoire, a été trouvé hier se promenant dans les rues de Tourcoing. Mis en état d'arrestation. M. Cotard, commissaire de police a rédigé le procès-verbal de contravention et Blick sera transféré aujourd'hui à Lille.

Outrage public à la pudeur. — Florimond Dervolt, 64 ans, demeurant à Neuville-en-Ferrain, se promenait hier vers 3 heures après-midi, rue de la Laite et commit au milieu de la voie publique un outrage public à la pudeur. Il entra ensuite au cabaret Desmettre et demanda l'aumône.

Une jeune fille présente lui fit une charité, mais alors, l'individu commit, en présence de cette jeune fille, un nouvel attentat aux mœurs.

Le garde champêtre Lorthiois arrêta cet individu *qui fut conduit devant M. Villon*, commissaire du 2e arrondissement qui l'a maintenu en état d'arrestation.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séance des 26 et 27 juin 1892

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	140	déposants dont	22	nouv.	34.345	»
Blanc-Seau.	7	—	2	—	5.065	»
Croix-Rouge	62	—	9	—	1.536	»
Halluin.	7	—	2	—	3.455	»
Linselles	—	—	»	—	»	»
Roncq.	4	—	»	—	1.282	»
Bondues	1	—	1	—	500	»
Bousbecque.	»	—	»	—	»	»
Neuville.	5	—	»	—	1.275	»
Mouveaux.	2	—	»	—	150	»
Totaux.	228		36		47.618	»
Tourcoing.	119	remb. dont	40	nouv.	82.440	05
Blanc-Seau.	2	—	2	—	4.065	71
Croix-Rouge.	3	—	2	—	128	78
Halluin.	4	—	»	—	863	»
Linselles.	»	—	»	—	»	»
Roncq.	2	—	2	—	2.041	36
Bondues.	1	—	»	—	50	»
Bousbecque.	2	—	»	—	745	»
Neuville.	5	—	2	—	3.381	72
Mouveaux.	2	—	1	—	236	23
	140		49		93.918	85

Administrateurs de service pendant le mois de juin :

A Tourcoing : MM. G. Dervaux, A. Sal, Paul Six.

Au Blanc-Seau, MM. V Petit. — A la Croix-Rouge, J.-L. Lallemand. — Halluin, Wattel Roy, — Linselles, L. Demarcque. — Roncq, L. Vienne. — Bondues, *Dumont*. — *Bousbecque*, *D. Crop*. — Neuville, Alf. Delbecq. — Mouveaux, J.-B. Lehoucq.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,

L. LEDUC.

Jeune fille brûlée par le pétrole à Halluin

Lundi matin une jeune fille de 12 ans, Antoinette Beuscart, environnée de flammes, courait dans la rue en appelant au secours. Des voisins éteignirent le feu et on put constater que la pauvre enfant avait aux mains et au visage des brûlures profondes, qui mettent sa vie en danger.

Elle a pu expliquer comme suit comment ce grave accident lui est arrivé :

Sa mère, ayant dû s'absenter pour faire quelques courses dans le voisinage, l'avait chargée de surveiller le feu. Elle eut alors la malheureuse idée de l'activer en y versant du pétrole.

La flamme, qui jaillit, communiqua le feu au liquide et bientôt ses vêtements brûlèrent à leur tour. C'est à ce moment qu'elle s'est enfuie dans la rue.

WATTRELOS

Concours de pigeons. — La société colombophile la *Plume d'Or*, établie chez M. Lagache, au Crétinier, rappelle aux amateurs situés dans un rayon de 15 kilom. son concours sur Brétigny, dimanche 3 juillet 1892.

150 fr. de prix d'honneur répartis en 10 prix de 10 fr. aux 10 premiers pigeons vainqueurs, et 10 prix de 5 fr. aux 10 suivants.

Poules facultatives : 1, 2, 3, 5 et 10 fr. Un joli régulateur sera joué pour la poule unique, à 50 centimes.

Les pigeons seront convoyés par M. Dedoncker.

WASQUEHAL

Un fils brutal. — Lundi soir, le nommé Locufier. Fidèle, âgé de 25 ans, demeurant au hameau du Gauquier, avait une violente discussion avec son père Louis Locufier pour un motif des plus futiles.

Mardi matin, Fidèle Locufier chercha de nouveau querelle à son père et le roua de coups ; ce dernier a déposé une plainte et une enquête est ouverte par la gendarmerie.

LILLE

Grave affaire de mœurs à Wazemmes

Depuis lundi matin, les habitants de Wazemmes se racontent à l'oreille avec un certain émoi, une scène de mœurs, *qui s'est terminée par des coups* et dans laquelle une jeune fille de 15 ans aurait été la victime de la lubricité de douze garnements du même âge et de la brutalité de l'un d'eux qui est son amant. Voici les faits, moins graves que ce qu'en avaient fait les racontars et sur lesquels nous nous sommes livrés à une enquête.

Dimanche vers neuf heures du soir, Marie Fies, 15 ans, démonteuse chez M. Delattre, filateur, rue de Juliers, retournait chez ses parents, qui tiennent un estaminet, rue d'Austerlitz, 79, avec une amie pour changer de toilette.

Dans le trajet, elle rencontra son amant Jean Burgrave, 15 ans, peigneron chez M. Clovis, rue Colbert, demeurant rue Magenta, qui lui dit de venir la rejoindre aussitôt qu'elle aurait changé de robe.

Comme Burgrave avait coutume de la battre, Marie Fies n'osa pas lui déplaire et alla donc le retrouver dans la rue des Postes.

Burgrave était accompagné de deux camarades, Florimond Dekeysel, 15 ans 1/2, fergeron, rue d'Austerlitz et Florimond Scherens, 15 ans, rue Magenta, chacun avec une bonne amie.

Ils partirent se promener tous les six, bras dessus bras dessous et revinrent vers neuf heures et demie près de la porte des Postes.

Là, les maîtresses de Dekeysel et de Scherens partirent et Marie Fies, resta seule avec les trois garçons.

Le quatuor prit la direction des remparts de la porte des Postes, et s'arrêta à l'endroit connu sous le nom de la « Grosse montagne », puis, tandis que ses deux camarades faisaient le guet, Burgrave voulut abuser de Marie Fies.

Pendant que celle-ci résistait, Dekeysel et Scherens croyant entendre venir du monde prévinrent Burgrave et tous s'enfuirent du côté du chemin qui longe l'aile droite de l'hôpital de la Charité.

Marie Fies courut dans un champ de blé où son amant la rattrapa. Comme elle lui résistait encore, il lui asséna un violent coup tête qui lui fractura l'épaule droite. La pauvre fille tomba et s'évanouit.

Profitant de cet état Burgrave assouvit sa passion et livra la malheureuse à Florimond Dekeysel. Puis les trois vauriens partirent, laissant leur victime toujours évanouie.

Ce n'est que lundi matin, vers dix heures, qu'une petite fille en passant aperçut le corps de Marie Fies. Elle courut chercher les parents et M. Henri Fies, aidé d'autres personnes vint chercher sa fille qu'il conduisit à son domicile. C'est M. le docteur Lambin qui prodigua les soins à la pauvre enfant.

M. Thillard, commissaire de police du VIe arrondissement, accompagné de son secrétaire se rendit immédiatement sur les lieux pour procéder à son enquête.

Dans la journée de lundi, Burgrave, Dekeyzel et Scherens furent mis en état d'arrestation.

Tous trois ont été transférés au Parquet hier après-midi.

L'enquête continue.

RIXE SANGLANTE A ESQUERMES

Une rixe sanglante, qui a mis en émoi le quartier du Faubourg-des-Postes, s'est produite hier vers onze heures du matin.

A l'extrémité de la rue Balzac, près du cimetière du Sud, est située la briqueterie de M. Grulois, qui occupe une trentaine d'ouvriers, tous d'origine belge. Il y a quelques jours, on avait constaté la disparition de plusieurs lapins et procès-verbal avait été dressé par la gendarmerie contre plusieurs briquetiers, auteurs de ces braconnages.

A la suite de ces vols une discussion s'était produite entre les briquetiers, les *cuiseurs*, c'est-à-dire ceux qui préparent les fours, reprochant aux *mouleurs*, qui font la pâte, d'avoir dénoncé les voleurs.

Hier matin, MM. Henri Vanaverbecke, 32 ans et son frère Cyrille, 28 ans, tous deux *mouleurs*, accompagnés de quatre jeunes gens étaient occupés à ranger les briques destinées à la cuisson, quand une quinzaine d'individus appartenant à la catégorie des *cuiseurs* vinrent leur chercher querelle.

Bientôt une dispute s'ensuivit et les coups tombèrent drus comme grêle. Les frères Vanaverbecke furent les plus maltraités, ils reçurent de nombreuses blessures notamment sur la figure.

Le sang ne tarda pas à couler et après leur exploit, les « cuiseurs » s'en retournèrent chez eux se promettant de revenir le lendemain.

Une enquête a été ouverte par le commissaire de police du 6e arrondissement.

Des renseignements que nous sommes allés prendre sur les lieux, il résulte que les mouleurs se sont décidés à s'éloigner momentanément, ne voulant plus avoir aucun rapport avec leurs adversaires qui doivent, paraît-il, retourner aujourd'hui en Belgique.

Accident. — Hier soir vers 9 heures 1/2, M. Alphonse Mouchon, 17 ans, cartonnier, rue de Jemmapes, 18, s'est fracturé l'avant-bras droit en tombant des barres parallèles, à la société de l'*Avenir du Vieux-Lille*. Il a été envoyé à l'hôpital Saint Sauveur.

Tentative de suicide. — Hier, vers dix heures et demie du soir, Mme Petit, rue de Wazemmes, 59, a voulu se jeter dans la Deûle au quai Vauban. Empêchée par l'agent Lantoine, elle a refusé de faire connaître les motifs de sa détermination.

Elle a été reconduite chez elle par quelques voisins.

Horrible accident. — Lundi, vers six heures *et demie du soir, M. Caby Victor*, 19 ans, garçon brasseur, rue de Canteleu, cour Godard, travaillant à la brasserie Bouquey, rue Charles-de-Muyssart, est tombé dans une cuve d'eau bouillante (bac reverdoire) et a été brûlé grièvement sur tout le corps. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Thieullet, de M. le docteur Druon, il a été transporté à la Charité.

Les vols. — P. Vandevelde, 24 ans, sabotier, rue des Rogations, 85, a été arrêté pour vol d'outils de mécanicien, chez M. Mascart, rue d'Esquermes, 126.

LE NORD

DUNKERQUE

La Kermesse (*Troisième journée*).

Le beau temps a persisté pendant les trois jours de la kermesse dunkerquoise à la satisfaction générale. Durant les deux premiers jours, il est arrivé à Dunkerque par les divers trains de plaisir 5,700 voyageurs dont 3,825 personnes dimanches et 1885 lundi. Mardi, il en est arrivé et reparti un grand nombre. Comme attractions, il n'y en avait fort peu, à part le champ de foire. Mais il y avait la fête aérostatique, qui a réuni toute l'après-midi une foule compacte qui se pressait sur la place Jean-Bart. En attendant le gonflement du ballon, quelques petits ballons dits : comiques ont été lancés.

Enfin, à 6 h. 15 le ballon le « Général Guillemin », cubant 550 mètres, monté par M. Louis Godard, s'enlevait dans les airs qu'il traversa rapidement se dirigeant dans le S.-O., c'est-à-dire vers la direction des terres de l'intérieur, poussé par une belle petite brise du N.-E.

Plus tard, le ballon l'« Amiral Lhermitte », cubant 850 mètres, monté par M. Edouard Surcouf, s'élevait majestueusement également et suivait la même direction.

Nouvelles d'Islande. — Nous avons donné hier d'excellentes nouvelles des pêcheurs d'Islande.

Voici un complément venu par un nouveau courrier de Thorshaven. A Féroé, les goëlettes suivantes avaient en cale du 30 mai au 10 juin : Chargeuse 286 tonnes; Coquette 160 ; Fancée 320; Héléna Adrienne 455; Isabelle 240; Jeanne 120; Julie 135; Madeleine 222; Mardijckoise 235; Margot 240; Marguerite 173; Marie Laure 240; Martha, 19 mai, 215; Norma 245; Notre-Dame-des-Dunes 230; Promise 284; *Rosé 340, 10 juin, Schotterhoff* 220; Séduisante 160; Sirène 277; Vigoureuse 238 et Gravelinoise 258.

Il n'y a rien de plus particulier que le mauvais temps et les glaces d'Islande.

Socx. — Des passants ont trouvé deux individus P... et T..., rôdant autour du calvaire de la Croix-Rouge.

Ayant remarqué que le tronc portait des traces d'effraction, arrêtèrent P... et T... qu'ils remirent aux gendarmes.

Ces deux individus étant sous le coup d'une contrainte par corps, les gendarmes les ont conduits à la maison d'arrêt.

Fort-Mardyck. — M. Ovide Demol, 18 ans, domestique chez M. Graissillier, jardinier à Saint-Pol-sur-Mer, a été trouvé mort dans les dunes. Cause naturelle.

Bergues. — Pendant que M. Failly, domestique chez M. Cloet, fermier à Cassel, déchargeait des balles de farine à la Boulangerie Kiffinck, un gamin d'une dizaine d'années, Marcel Guillotot, s'est glissé dans la voiture et a pris, dans la poche de la veste de Failly, une petite bourse contenant 62 francs. La police a pincé le jeune voleur et a dressé procès-verbal.

Bourbourg-Campagne. — Samedi, vers 2 h. 1/2 du matin, Mme veuve Richard entendit du bruit au 1er étage. Ses domestiques y montèrent et ne virent plus qu'une paire de souliers que le voleur avait abandonnée. Mme Richard prévint la police, qui ouvrit une enquête et découvrit le voleur, Albert Pruvost, 20 ans. Il a été écroué à la prison de Bourbourg.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

La rage. — Le corps du chien qui avait mordu avant-hier deux enfants a été examiné par un vétérinaire. Il résulte de l'autopsie que le chien n'était nullement hydrophobe et qu'il a succombé à une gastro-entérite suraigüe.

Condamnation. — Dans son audience hier, le tribunal correctionnel d'Arras a condamné à trois mois de prison, avec application de la loi Bérenger, le nommé Caron, 41 ans, inculpé de coups et blessures sur sa sœur, Virginie Caron.

Deux précoces voleurs, Emile Chocquet et François Poudroux de Rœux, ont ensuite été condamnés chacun à six semaines de prison.

BETHUNE

Billy-Montigny. — Les modifications suivantes ont été apportées au conseil d'administration des mines de Courrières.

M. Dupont, avocat, a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de M. Piérard, banquier à Valenciennes.